

Projet de loi C-86 : nouvelles obligations de registre des particuliers ayant un contrôle important

Liste de vérification

- Prendre connaissance des nouvelles obligations, y compris les exigences de confidentialité et de consultation, et s'assurer de les comprendre.
- Consulter les fournisseurs de services concernés
- Considérations relatives aux obligations de déclaration :
 - Déterminer où le registre des particuliers ayant un contrôle important de la société sera conservé (au siège social ou ailleurs)
 - Préparer une résolution d'approbation du lieu où le registre des particuliers ayant un contrôle important sera conservé (voir l'exemple de résolution).
- Planification de projet interne :
 - Identifier les membres de votre équipe de projet interne.
 - Organiser une première réunion pour :
 - déterminer et confirmer les renseignements dont vous avez besoin;
 - recenser les renseignements dont vous disposez déjà;
 - déterminer où trouver les renseignements manquants;
 - établir comment recueillir, tenir et conserver les renseignements.
 - Communiquer avec les intervenants concernés, notamment les actionnaires, le conseil d'administration et les particuliers identifiés comme ayant un contrôle important.
 - Concevoir un plan de mise en œuvre du projet.
 - Remplir le modèle de registre (voir l'exemple).
- Au moins une fois par exercice, prendre des mesures raisonnables pour vérifier si la société a identifié tous les particuliers ayant un contrôle important et assurer que les renseignements inscrits au registre sont exacts, exhaustifs et à jour.
- Mettre le registre à jour dans les 15 jours suivant tout changement aux renseignements inscrits
- Au plus tard un an après le sixième anniversaire de la date où un particulier ayant un contrôle important a cessé d'avoir cette qualité, retirer ses renseignements personnels du registre..

blg.com

Avocats | Agents de brevets et de marques de commerce

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.